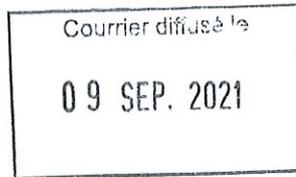




Région  
**Hauts-de-France**

Direction  
Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional



MAIRIE DE  
LAMBRES LEZ DOUAI

07 SEP. 2021

ARRIVEE

Monsieur Bernard GOULOIS  
Maire  
Mairie de Lambres lez Douai  
1 rue Jules Ferry  
59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Réf : AHDF-2021-021924  
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ  
Tél : 03 74 27 15 32  
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Amiens, le **2 SEP. 2021**

Objet : Modification du plan local d'urbanisme de Lambres Lez Douai

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 7 juillet 2021, reçu le 12 juillet 2021, concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LAMBRES LEZ DOUAI.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin dernier et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veillez croire Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

**Sébastien ALAVOINE**  
Directeur

**N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet.**



Syndicat Mixte  
des Transports du Douaisis

CSA pour prise en compte  
Dossier  
[Signature]

SEP. 2021

Courrier n°

07 SEP. 2021

MAIRIE DE  
LAMBRES LEZ DOUAI

06 SEP. 2021

ARRIVEE

Monsieur Bernard GOULOIS  
Maire de Lambres-lez-Douai

1 rue Jules Ferry

59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Référence : SMTD.JT.LM .n° 43

Dossier suivi par : Laura MATHIEU - 03.27.99.96.72 ou [laura.mathieu@smtd.fr](mailto:laura.mathieu@smtd.fr).

**Objet :** Modification du Plan Local d'Urbanisme – avis des Personnes Publiques Associées

**Monsieur le Maire,**

J'accuse réception de votre courrier du 7 Juillet 2021, par lequel vous nous transmettez le dossier de procédure de modification de votre Plan Local d'Urbanisme pour avis.

A la lecture de votre projet, je n'ai aucune remarque à formuler.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, mes salutations distinguées,

La Vice-Présidente en charge de la planification de la mobilité,

Jessica TANCA  
[Signature]  
[Stamp: SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS SMTD]



MAIRIE DE  
LAMBRES LEZ DOUAI

01 SEP. 2021

ARRIVEE

CSx pour suite à demander  
Davi

Direction Générale Adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction de l'Aménagement Territorial

Service Habitat, Urbanisme  
et Quartiers Prioritaires

Tél. : 03.59.73.82.45  
[nathalie.fagot@lenord](mailto:nathalie.fagot@lenord)

Réf. : DGAST/DAT/SHUQP  
DDAT-HUQP202100092  
Affaire suivie par : Nathalie FAGOT

Courrier diffusé le  
02 SEP. 2021

Monsieur Bernard GOULOIS  
Maire de Lambres-lez-Douai  
Mairie  
1 rue Jules Ferry  
59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Lille, le 26 AOUT 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me faire parvenir un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SIEGLER

Vice-Président en charge de  
l'Aménagement du Territoire et  
du Canal Seine-Nord Europe

CSA par info de prise en compte Devci



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

MAIRIE DE  
LAMBRES LEZ DOUAI

25 AOUT 2021

ARRIVEE

Monsieur Le Maire  
01 rue Jules Ferry  
591552 Lambres Lez Douai

Service aménagement Territorial

Saint-Laurent-Blangy,  
Le 23 août 2021

REF : CD / RL / IM N°21.582

**Siège administratif**

56 avenue Roger Salengro  
BP 80039  
62051 Saint Laurent Blangy cedex

SIRET 130 013 543 00025

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : [contact@npdc.chambagri.fr](mailto:contact@npdc.chambagri.fr)

Objet : Modification simplifiée du PLU

Monsieur Le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de modification simplifiée du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Après analyse du dossier, nous vous informons que ce projet de modification simplifiée n'appelle **pas d'observation particulière** de la part de notre entreprise.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

*Cordialement*

Le Président

Christian DURLIN



*[Handwritten signature]*

**Siège social**

299 boulevard de Leeds  
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 130 013 543 00033  
APE 9411Z

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)

CSX pour prise en compte  
D merci



MAIRIE DE  
LAMBRES LEZ DOUAI

Sin le Noble, le

19 AOUT 2021

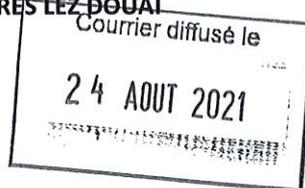
Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
59450 Sin-le-Noble  
France

23 AOUT 2021

ARRIVEE

Tél : 03 27 95 70 70  
Fax : 03 27 95 70 99  
www.sinlenoble.fr

MAIRIE DE LAMBRES LEZ DOUAI  
A l'attention de Monsieur le Maire  
1, rue Jules Ferry  
59 552 LAMBRES LEZ DOUAI



**Objet : Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de LAMBRES LEZ DOUAI**  
Nos références : CD/HJ/AA/AL/ U43712021

Monsieur le Maire,

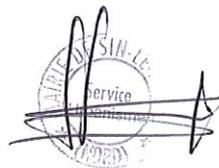
J'ai bien reçu votre dossier relatif à la modification de votre Plan Local d'Urbanisme communal.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des points concernés par cette modification, je vous informe n'avoir aucune observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,  
Le 7<sup>ème</sup> Adjoint,

Henri JARUGA



Direction Aménagement du Territoire, Patrimoine, Foncier  
491 rue de Douai - 59450 SIN LE NOBLE  
Affaire suivie par : Alice LACHEREZ  
Tél : 03 27 95 70 30 - Fax. : 03 27 95 70 39  
@ : lacherez.alice@mairie-sinlenoble.fr